

FICHE REFLEXE

MODIFIER UNE IDENTITÉ

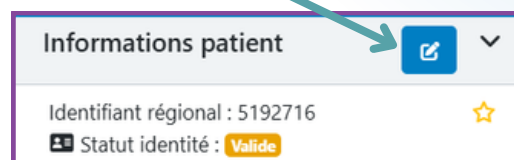


Seules les identités provisoires ou validées pourront faire l'objet d'une modification.

Si l'identité est qualifiée, aucune modification ne sera possible. Le support Santélien devra être contacté (au 01 83 75 04 48 ou via le formulaire accessible depuis santelien.fr) pour une demande de déqualification d'identité. Une fois cette procédure terminée, les traits d'identité pourront être modifiés.

1

Pour modifier l'identité du dossier, cliquez sur



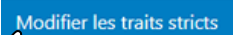
2

1/ Si votre identité est provisoire 

Vous pourrez modifier les traits d'identité directement




2/ Si votre identité est validée 

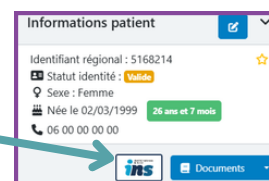
Cliquez sur  pour pouvoir modifier l'identité



3



Si l'appel au téléservice INSi ne se lance pas automatiquement, cliquez sur



L'écran de comparaison s'affichera et l'utilisateur pourra procéder à la qualification de l'identité. (cf fiche réflexe validation et qualification d'une identité)